



# #8MARS 15H40 - GRÈVE FÉMINISTE

## Premières de corvées, nous voulons l'égalité maintenant !

Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, FSE appellent Toutes et Tous les travailleur.se.s à la grève le Lundi 8 Mars 2021 pour gagner l'égalité au Travail et dans la Vie.

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, ce n'est pas non plus la Saint Valentin ou la fête des mères... C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, c'est le moment de se mobiliser pour gagner enfin l'égalité !

Cette lutte est indispensable, car nous sommes encore très loin de l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement au travail : les femmes gagnent, en moyenne, toujours 25 % de salaire en moins ! Chaque jour, c'est comme si les femmes arrêtaient d'être payées à 15h40. Lutte indispensable également pour revendiquer un réel partage des tâches domestiques.

## Il faut Revaloriser les métiers essentiels

Lorsque pendant le confinement, les applaudissements aux fenêtres saluaient les salarié-e-s en première ligne, il s'agissait très majoritairement de femmes : les infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, caissières, agentes d'entretien, assistantes maternelles ou ouvrières dans l'agroalimentaire... et aussi enseignantes, administratives... Pourtant, les promesses de revalorisation de leur métier ont fondu comme neige au soleil : la majorité des salarié-e-s n'ont même pas vu la couleur des primes Covid ! Pour mettre fin aux écarts de salaires et de retraites, il faut impérativement revaloriser les métiers à prédominance féminine, reconnaître les qualifications, la technicité du travail, les responsabilités et la pénibilité des métiers... et avoir la volonté politique d'appliquer « simplement » la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale !

## Temps partiels/précarité

Ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la crise ! 80 % des salarié-e-s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail le soir, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes...). Il faut instaurer

- un droit automatique au passage à temps plein
- une sur cotisation patronale retraite sur les emplois à temps partie
- une majoration de toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 %
- une rémunération des temps de trajet entre deux emplois.
- Abandon définitif de la réforme de la retraite par points qui constitue une double peine pour les femmes

## Index « égalité salariale »

Comment expliquer le fait que 90 % des entreprises aient obtenu une bonne note, ce qui les exonère de sanction, alors que les femmes gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes ? C'est parce que l'index « égalité salariale » comporte des biais qui invisibilisent les inégalités et qu'il n'y a aucune transparence : les syndicats et l'inspection du travail ne peuvent pas vérifier le calcul de l'employeur. Nous exigeons qu'il soit modifié au plus vite !

## Télétravail

Non, on ne peut pas garder ses enfants tout en télétravaillant ! Mis en place sans encadrement, le télétravail ou ce qu'il conviendrait mieux d'appeler le travail à la maison, a exacerbé les inégalités entre les femmes et les hommes. Les études montrent que les femmes sont moins bien équipées et installées... et cumulent le « télétravail » avec les tâches domestiques et la garde des enfants.

**Nous revendiquons :**

- **Que l'arrêt pour « enfant malade » ou « cas contact » soit accessible aussi aux salarié·e·s en télétravail !**
- **Que le télétravail soit encadré pour garantir la prise en charge des frais, le respect des horaires de travail, le droit à la déconnexion et des critères objectifs et transparents pour l'accès et la réversibilité du télétravail.**

## Violences et sexisme au travail : stop !

Ouvrières, employées ou cadres, les femmes sont toutes confrontées au sexisme et aux violences dans le travail. Ce qui a notamment pour conséquences une remise en cause de leur professionnalisme, de les assigner à une position d'infériorité, à des tâches subalternes. Trop souvent, c'est la victime qui est sanctionnée, déplacée ou licenciée, pas l'agresseur.

En 2019 la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail a été votée. Pour qu'elle s'applique, il faut maintenant qu'elle soit ratifiée par la France et qu'elle s'accompagne de la mise en place de nouveaux droits:

- sanction pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention ni de dispositif interne de signalement
- formation de tou·te·s les RH, managers, représentant·e·s du personnel et sensibilisation de tou·te·s les salarié·e·s
- protection des victimes, y compris de violences conjugales : interdiction de licenciement, droits à absences rémunérées, à la mobilité géographique ou fonctionnelle choisie.
- Retour au CHSCT comme instance distincte, dès le seuil de 50 ETP et avec au minimum

un.e référent.e de prévention et lutte contre les discriminations, le management agressif, le harcèlement moral et sexuel et les agissements sexistes.

## Pour une université ouverte et inclusive !

L'Enseignement Supérieur est un lieu où se reproduisent les inégalités.

Les rapports de pouvoir liés à l'autorité et au prestige qui y existent favorisent les violences sexistes et sexuelles envers les femmes.

Les étudiantes souffrent d'une précarité aggravée : que ce soit en raison de la précarité menstruelle, ou de la précarité de leur job étudiant (qui est pourtant souvent un métier essentiel : caissières, agentes d'entretien...).

Les étudiantes les plus précaires sont aussi confrontées au harcèlement sexuel dans les résidences CROUS (irruption d'agents dans les chambres...). Avant même leur arrivée dans le monde du travail, les femmes sont donc confrontées au sexisme et aux violences sexuelles dès leur formation. La lutte pour les droits des femmes doit aussi se faire sur le terrain de l'enseignement supérieur.

**Rassemblement à 14 h à Rennes Place de la République pour une manifestation à partir de 15h/15h15 en raison du couvre-feu.**

*(Parcours : République-place de Bretagne-rue d'Isly-rue de l'Alma - contour de la prison des femmes puis arrivé à Charles de Gaulle)*

Rennes le 26 février 2021